

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil seize  
Le 25 mars à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2016  
**PRESENTS** : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER -  
PÉNIGAUD  
MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –  
CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE  
**EXCUSES** : MME GAILHOUSTET  
MM BOIREAU – ESTIENNE – FAURE  
**POUVOIRS** :  
MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN  
M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT  
M ESTIENNE a donné pouvoir à M BARRAL  
M FAURE a donné pouvoir à M BOISSIER DESCOMBES

MME PÉNIGAUD a été nommée secrétaire.

**2016-03-04 D :****Objet : Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Monsieur le Maire précise que la délibération doit fixer un taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade. Il peut varier entre 0 % et 100 %.

Vu l'avis du Comité technique paritaire réuni le 8 février 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suite :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoint technique	1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
C	Adjoint administratif	2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>ère</sup> classe	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les ratios ainsi proposés.

Fait à Jauldes, le 29 mars 2016  
Le Maire  
Eric SAVIN

